

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES DE TORIGNY-LES-VILLES



DES PROJETS
POUR TOUS



EDITO

Cher(e)s habitant(e)s de notre commune nouvelle,



Depuis dix mois l'équipe est en place, et depuis dix mois, nous vivons dans une pandémie qui n'en finit plus: C'est long, très long, trop long...

Nous n'avions pas imaginé prendre nos fonctions dans de telles circonstances, mais nous avons pris nos responsabilités. Sommes-nous au début de la troisième vague ? Comme chacun sait, la prévision est un art difficile, surtout quand il s'agit d'avenir. Il est probable que cet épisode laissera des traces sur nos comportements, nos habitudes. Je pense aux professionnels empêchés de travailler dans les secteurs durement touchés comme la restauration ou encore le tourisme. Nous ne les oublions pas et prévoyons des actions pour les aider dès le retour à la vie normale.

Malgré ce contexte jamais vu, nous avançons pour l'intérêt collectif avec nos moyens, avec des contraintes réglementaires complexes, c'est dans les moments difficiles qu'il faut préparer l'avenir, s'organiser, planifier nos actions et surtout prendre les bonnes décisions.

Je tiens une nouvelle fois à vous féliciter pour le respect des consignes sanitaires.

Les conditions dans lesquelles nous avons entamé ce mandat exigent encore plus d'engagements et de travail. Merci à toute l'équipe municipale pour son assiduité.

L'immobilisme est confortable, il favorise le report du problème, de plus il limite souvent le choix des options possibles, voilà pourquoi nous nous dirigeons vers une réorganisation importante du groupe scolaire de Giéville/Guilberville pour la rentrée de septembre. La fermeture du bâtiment industrialisé en fin de vie de l'école de Giéville en décembre dernier, puis l'annonce d'une fermeture d'une classe au mois de février, nous a imposé une réaction très rapide.

Le Mur Grimaldi : Le diagnostic technique et financier mené par un groupement d'architectes a conclu à la faisabilité des travaux de confortement du mur. Des demandes d'aides financières ont été établies pour la première tranche et l'État participera à hauteur de 60%.

Les aménagements et la sécurisation des abords du collège Albert Camus sont notre priorité et en particulier pour la gestion des flux des bus qui desservent l'établissement. Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec Saint Lô Agglo, le Département et le SDEM pour financer ce projet. Le permis d'aménager est en cours d'élaboration. Ce programme permettra de réaliser une voie de desserte entre la route de Saint-Jean et l'entrée actuelle du collège, le stationnement sera réorganisé et une liaison piétonne/vélo permettra un accès direct au bassin de natation depuis la voie de desserte.

Concernant le lotissement « Les Sillons » : les travaux ont débuté début février avec la première phase. La commercialisation des 36 parcelles, de 420 m² à 640 m² va pouvoir débuter.

Le projet de logements de la Gendarmerie a commencé. Celui-ci prévoit la construction de 4 logements. Les loyers permettront de financer les annuités du prêt.

Le diagnostic de l'église Notre Dame du Grand Vivier a montré que l'état sanitaire nécessitait des travaux importants sur la structure pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Il faudra conforter le bâtiment. Ce projet est mis en attente.

Avoir des projets c'est très bien, pouvoir les financer et les réaliser c'est encore mieux !

Nous avons donc surfé sur tous les différents plans de relance proposés pour chasser les subventions. A ce jour, nous avons des retours favorables pour plus de 600 K€.

Je tiens également à souligner le courage du président de notre agglomération, Fabrice Lemazurier, qui a lancé un vaste chantier de clarification avec le lancement d'un pacte de gouvernance, d'un pacte financier, d'une remise à jour de nos statuts communautaires. Nous avons pu candidater au programme « Petites villes de demain » qui nous permettra d'avoir une ingénierie particulière, ou des financements relatifs à ce beau programme.

Je vous laisse maintenant découvrir ce 2^{ème} Bulletin d'Informations Communales

Je vous souhaite une bonne lecture.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Bien Cordialement,

Mickaël Grandin

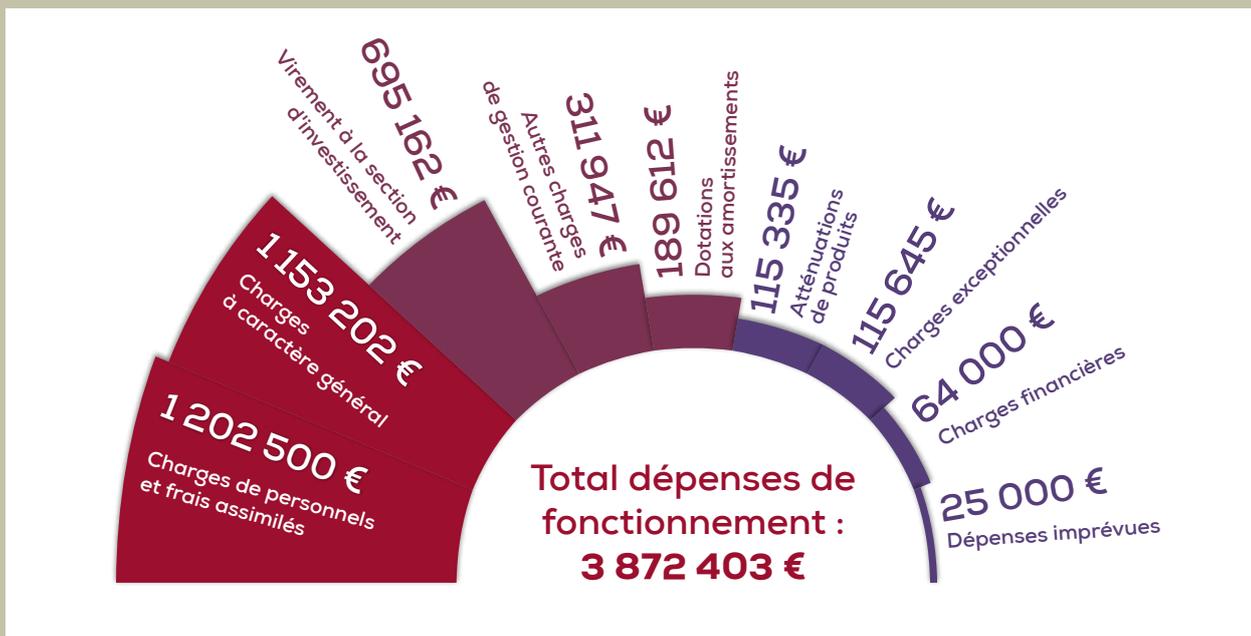


FINANCES 2021

La structure d'un budget comporte différentes parties avec chacune d'elles des dépenses et des recettes.

SECTION FONCTIONNEMENT :

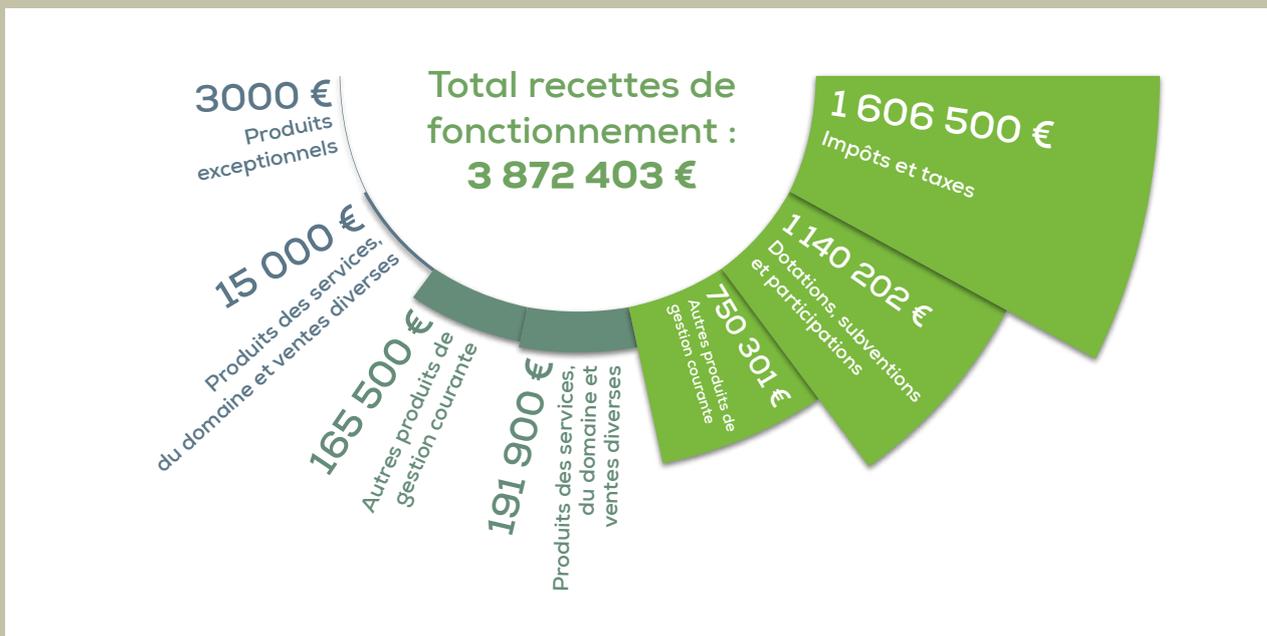
- Les dépenses : nécessaires au fonctionnement de la collectivité
- Les recettes : celles que la collectivité perçoit (impôts, dotations de l'Etat, prestations, services...)



Dépenses

La crise sanitaire a eu une incidence sur le budget de la commune (désinfection des locaux, achat de produits et protection du personnel)

Recettes



Les ressources principales de la commune sont la ligne impôts et taxes pour 1,6 Millions d'euros et la ligne dotations, subventions pour 1,1 Millions d'euros.

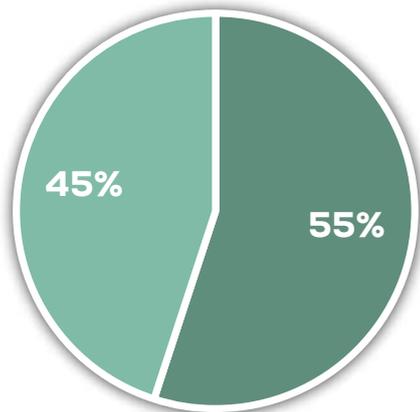
FRÉQUENTATION DES GARDERIES
SUR LE TERRITOIRE DE TORIGNY-LES-VILLES

ÉCOLES ET GARDERIES



Sur les mois de septembre et octobre 2020, 74 enfants ont fréquenté la garderie communale de Torigni

Ci-dessous les graphiques représentent en pourcentage la fréquentation des enfants par tranches horaires par exemple : le matin ceux arrivant à partir de 7h30 et ceux arrivant à partir de 8h00.



ARRIVÉE DES ENFANTS GARDERIE DE TORIGNY

7h30 - 8h45
8h00 - 8h45

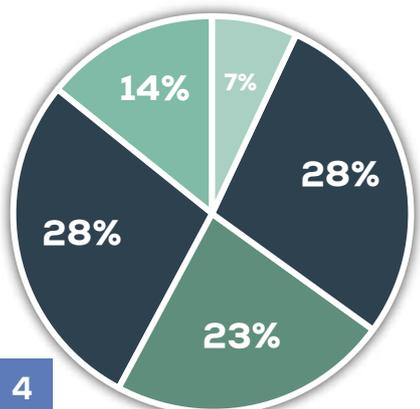


DÉPART DES ENFANTS GARDERIE DE TORIGNY

16h30 - 17h00
17h00 - 17h30
17h30 - 18h00
18h00 - 18h30

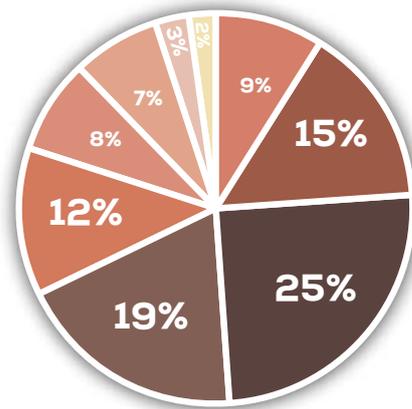
Sur les mois de septembre et octobre 2020, 133 enfants ont fréquenté la garderie de Guilberville

Ci-dessous les graphiques représentent en pourcentage la fréquentation des enfants par tranches horaires. Il y en a plus sur Guilberville car elles sont dues à la gestion de la facturation de l'association qui gère au quart d'heure.



ARRIVÉE DES ENFANTS GARDERIE DE GUILBERVILLE

7h15 - 8h30
7h30 - 8h30
7h45 - 8h30
8h30 - 8h30
8h15 - 8h30



DÉPART DES ENFANTS GARDERIE DE GUILBERVILLE

16h30 - 16h45
16h45 - 17h00
17h00 - 17h15
17h15 - 17h30
17h30 - 17h45
17h45 - 18h00
18h00 - 18h15
18h15 - 18h30
18h30 - 18h45



“ Suite à la fermeture du modulaire par l’académie pour raisons de sécurité, la cantine de l’école de Giéville après deux propositions faites par la municipalité celle-ci a été transférée dans la salle des fêtes, pour un coût de transport de 85 euros par jour. ”



Rampe d’accessibilité

La 4^{ème} tranche d’accessibilité a été mise en place à l’école Arthur Le Duc. L’enrobé a été réalisé par l’entreprise Marie Benoit de Torgni-sur-Vire.



SOCIAL ET LOGEMENT

Bourse au permis de conduire

La bourse au permis de conduire a été mise en place en 2008 sur la commune historique de Torigni-sur-Vire. En prenant cette initiative, la ville de Torigni-sur-Vire était pionnière en France dans la catégorie : ville de moins de 10 000 habitants. En 2016, à la création de la commune nouvelle, la bourse au permis s'est étendue au territoire des trois communes historiques Guilberville, Giéville et Brectouville.

Cette bourse d'une valeur de 500 € est proposée aux jeunes pour aider à financer leur permis de conduire, ce sésame qui ouvre l'accès à l'emploi et l'autonomie.

Pour obtenir la



bourse, la municipalité a établi une charte avec des conditions d'attribution :

- Avoir entre 17 et 25 ans ou faire conduite accompagnée.
- Apprendre avec l'Auto-Ecole de Torigny-les-Villes.
- Avoir son code.
- Habiter la commune nouvelle depuis au moins 2 ans.
- Etre éligible aux conditions de ressources suivant la composition du foyer (*voir tableau ci dessous*)

Le Revenu Fiscal de Référence 2021 :

1 personne	16 772€
2 personnes	22 398€
3 personnes	26 936€
4 personnes	32 518€
5 personnes	38 254€
6 personnes	43 112€

En contrepartie le(a) jeune s'engage à effectuer gracieusement une activité d'une durée de 25 heures définie par la collectivité, dans les 6 mois suivant la signature de la convention.

Les dossiers de candidature sont à retirer en mairie.



Banque Alimentaire de la Manche

La banque alimentaire a commencé son activité à Torigni-sur-Vire au début des années 90. Présidée par Michel CHAMPEL pendant 18 ans, Denis AUBERT en est désormais le président depuis 2018. Cette association compte 21 bénévoles depuis de nombreuses années. Son but est d'apporter un complément alimentaire aux plus démunis. Entre 15 et 20 kg par famille sont remis tous les 15 jours, les vendredis matins, à l'ancienne salle de la communauté de communes.

Les produits sont fournis par le dépôt départemental basé à St-Lô, plus des produits qui sont donnés par différentes grandes surfaces et boulangeries de Torigny-les-Villes.

Entre 110 et 120 personnes bénéficient de l'aide d'avril à fin novembre et 30 à 40 de décembre à fin mars (période d'ouverture des Restos du Cœur).

Ce sont les mairies du canton qui désignent les bénéficiaires en fonction d'un barème national.

Les personnes désirant obtenir cette aide alimentaire sont priées de se faire connaître auprès de la mairie.



Plafonds de ressources annuelles

2021

à retenir en vue de l'attribution des logements aux bénéficiaires de la législation sur les HLM et des nouvelles aides de l'État en secteur locatif

Avis d'impôt sur le revenu de 2019
reçu des Services Fiscaux en 2020 sur lequel figure
le revenu fiscal de référence (code mentionné : 25)



Terre-et-Marais

Revenus de l'ensemble des personnes vivant au foyer

Composition de la famille	personne seule	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	par personne supplémentaire
Plafond de ressources	20 966 €	27 998 €	33 670 €	40 648 €	47 818 €	53 891 €	6 011 €
Catégorie de ménage	1	2	3	4	5	6	

Barème relatif au P.L.A. très social,
au P.L.A. d'intégration, au P.L.A. à loyer minoré

Revenus de l'ensemble des personnes vivant au foyer

Composition de la famille	personne seule	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	par personne supplémentaire
Plafond de ressources	11 531 €	16 800 €	20 203 €	22 479 €	26 300 €	29 641 €	3 306 €
Catégorie de ménage	1	2	3	4	5	6	



Tessy-Bocage

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage
1	Une personne seule.
2	Deux personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages, - ou une personne seule en situation de handicap*.
3	Trois personnes, - ou une personne seule avec une personne à charge, - ou jeune ménage sans personne à charge **, - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap*.
4	Quatre personnes, - ou une personne seule avec deux personnes à charge, - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap*.
5	Cinq personnes, - ou une personne seule avec trois personnes à charge, - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap*.
6	Six personnes, - ou une personne seule avec quatre personnes à charge, - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap*.

* La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte «mobilité inclusion» portant la mention «invalidité» prévue à l'article L 241-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

** Il s'agit soit du couple marié, soit du couple titulaire d'un PACS, soit du couple vivant en concubinage, dont la somme des âges révolus des deux conjoints (signataires du contrat) le composant est au plus égale à cinquante-cinq ans.

TRAVAUX ET VOIRIES

Panneaux d'agglomération

Depuis la création, en 2016, de la commune nouvelle, la nouvelle signalisation des bourgs était attendue par tous les habitants avec impatience.

Depuis le mois de décembre 2020, l'entreprise de Condé-sur-Vire, MJE SIGNALISATION est en charge de remplacer les panneaux entrée et sortie des communes historiques de Torigni-sur-Vire, Guilberville, Giéville et Brectouville.

Le nombre de panneaux changés est de :

- 20 entrées d'agglomération
- 20 sorties d'agglomération
- 14 cartouches RD

Le coût de cet investissement est de 15 396 € TTC , comprenant :

- Fourniture et pose des panneaux pour 10 966 €
- Fourniture supports et confection de massifs pour 4430 €



Le panneau d'entrée d'agglomération de Torigni-sur-Vire sur la RD 974 après le camping est déplacé de 230 mètres en amont pour permettre une meilleure sécurité du terrain de camping et de la sortie du complexe sportif Richard Vivien.



Travaux de voirie route de Saint-Symphorien

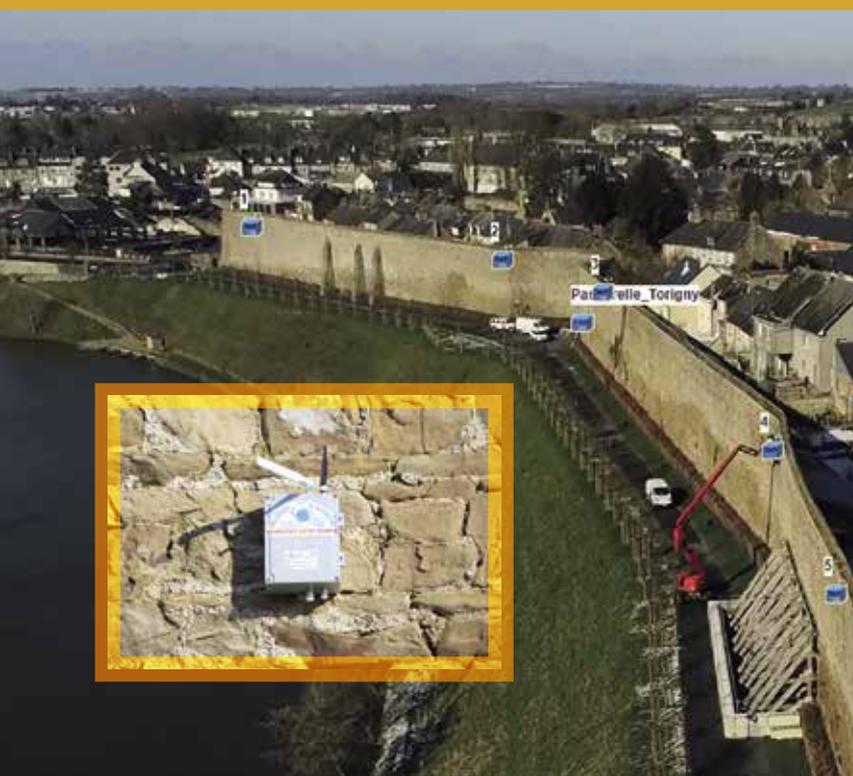
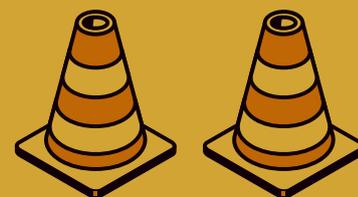


Un dernier lotissement « La Passelaie » est aujourd'hui créé en prolongement du lotissement « Bel Air ». Les clôtures de celui-ci seront posées par l'entreprise Vallois. Il manquait un chemin piétonnier pour rejoindre la rue du Couvent. Un trottoir a été réalisé ainsi qu'un rétrécissement de la chaussée. Coût des travaux 41 000 € TTC. Restera à faire par le Département la voirie sur la RD396.



Enfouissement des réseaux

Les travaux d'enfouissement de réseaux d'électricité, téléphone et éclairage public ont eu lieu rue du Couvent et rue de la Commune à Torigni-sur-Vire. Coût des travaux 185 000 € TTC, la commune prend en charge 141 000 € TTC, le reste est financé par le SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche)



À quoi servent ces petits boîtiers ?

La municipalité a fait appel à une entreprise spécialisée pour mettre en œuvre la pose de 5 inclinomètres.

Ceux-ci sont répartis sur la longueur du mur en fonction des zones, ils permettront de détecter un éventuel affaiblissement de celui-ci. Ce dispositif relié à un dispositif informatique transmet en temps réel l'état de stabilité du mur, permettant ainsi d'alerter la municipalité et de prendre des mesures de mise en sécurité des riverains et des promeneurs.

Ce dispositif d'un montant de 5910 € TTC a été mis en place par l'entreprise LALLOUET de Fleury/Orne.



ZOOM SUR L'URBANISME



Préservation et restauration du patrimoine

LE CERTIFICAT D'URBANISME est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel.

Le 1^{er} donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2^{ème} vous renseigne sur la faisabilité d'un projet.



UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

- Extension, surélévation, véranda, pièces supplémentaires, ...
- Portes, fenêtres, volets, toiture
- Ravalement de façade
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage, ...)
- Piscine,
- Clôture,
- Changement de destination d'une construction

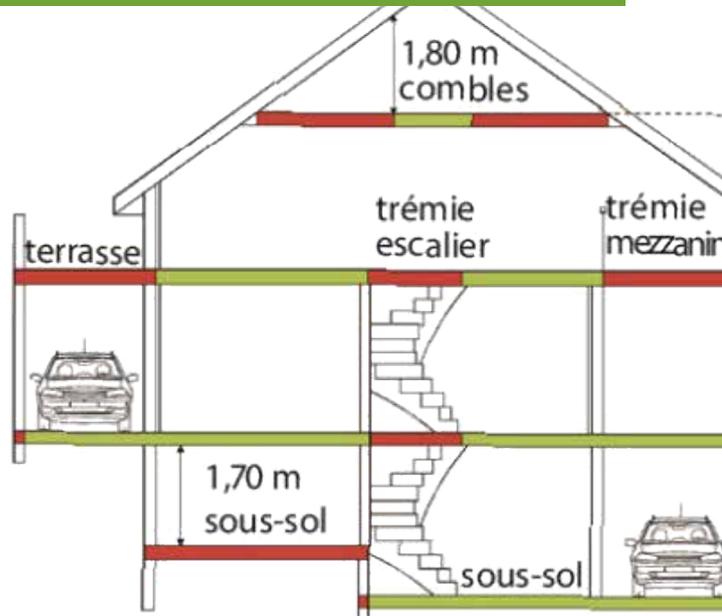


LE PERMIS DE CONSTRUIRE concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.



L'identique ne signifie pas forcément bien faire.
 Nos bourgs sont beaux, notre campagne est belle,
 Ensemble, préservons-les !

Calcul de la taxe d'aménagement
 Le calcul du montant de la taxe d'aménagement dépend de la nature du projet. Dans certains cas, des projets peuvent être exonérés de tout ou partie de la taxe d'aménagement.



Taxe d'aménagement (TA) pour les constructions

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et l'agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

La taxe d'aménagement (TA) est une taxe unique composée :

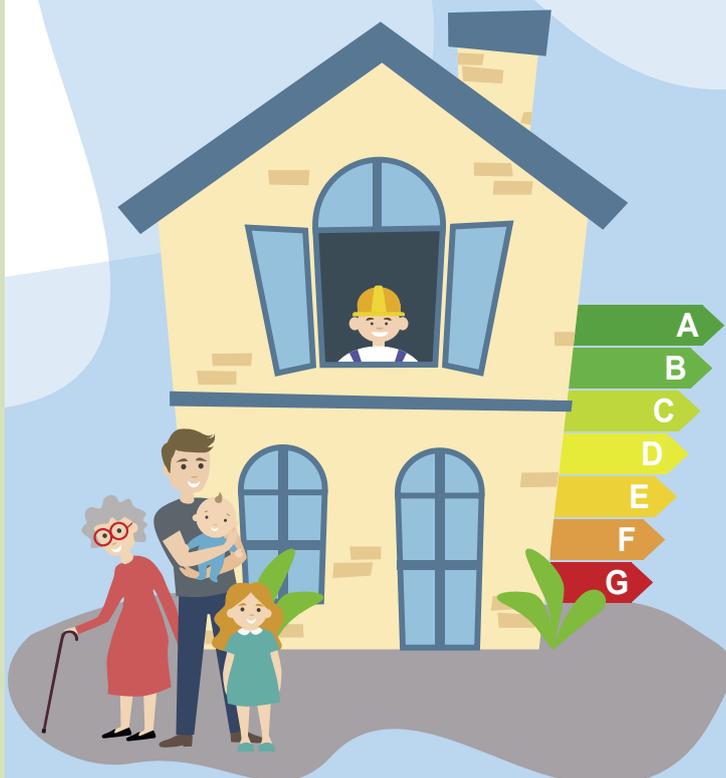
- d'une part communale ou intercommunale, dont le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, assainissement, école, crèche...).
- d'une part départementale servant à financer la protection et la gestion des espaces naturels sensibles et le fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), organisme de conseil à votre disposition pour votre projet architectural.



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO

CONSEILS DIAGNOSTICS FINANCEMENT

OPAH
2020 - 2025



> Aides financières pour votre logement

> Assistance et conseils gratuits

[f](#) [t](#) [i](#) [i](#) [in](#) saint-lo-agglo.fr



La taxe d'aménagement, selon son montant, est payable en une seule fois (TA < 1500 €) ou en deux fractions égales (TA > 1500 €).



■ surface de plancher taxable
■ surface déduite

Renseignez vous auprès de votre mairie pour savoir si votre projet est recevable de cette taxe afin de la prévoir dans votre plan de financement!

Vous êtes propriétaires occupants, bailleurs, propriétaires de logements vacants, copropriétaires, accédant à la propriété dans l'ancien? Saint-Lô Agglo vous permet d'obtenir des aides pour financer vos travaux.

RENSEIGNEMENTS - CDHAT :

☎ 02 33 75 62 40

✉ contact@cdhat.fr

🌐 www.cdhat.fr

D R O I T D'EXPRESSION

Vers la fin d'une école communale - Giéville

Lors du dernier conseil, la prochaine fermeture de l'école de Giéville a été actée pour la rentrée 2021.

Le maire délégué - Bruno Garnier - et l'adjoint aux affaires scolaires - Claude Gallier - n'ont pas entendu les demandes et propositions de Gilbert Piedagnel qui auraient peut-être pu éviter la fin d'une activité à Giéville. Nous apercevons l'absence de débats avec les membres du conseil qui actent sans débattre. Notre groupe, à l'exception de Gilbert Piedagnel, a voté le budget 2021. Budget qui valide des projets initiés par l'équipe municipale précédente. Les 160 000 € provisionnés pour l'aménagement de l'Eglise Notre Dame en gîte de groupe ont disparu et participent à la réalisation des projets prévus par l'ancienne mandature (Effacement des réseaux Rue du Couvent - Eclairage route de Saint Symphorien - Sécurisation des abords du Collège Albert Camus - Voiries - Pigeonnier).

Notons par ailleurs l'inscription du montant de 70 000 € pour la mise en place de toilettes publiques au City Park et à Guilberville ; montant déjà inscrit au budget 2020.

L'investissement de Mickaël Grandin pour le dossier de sécurisation du collège est à la hauteur du projet démarré en 2019 et demandé par le Conseil Départemental.

En ce début de mandat, nous n'avons pas encore vu de nouveaux projets portés par l'ensemble du conseil, hormis un film de promotion de la commune pour un montant de 20 000 €...

Dominique Caillez, Gilbert Piedagniel, Rachel Coutard, Bernard Gros, Christine Lesouef.



ASSOCIATIONS

Association Départementale des Fils des Morts pour la France

Pour l'année 2020 l'association de la Manche compte 35 adhérents, nous déplorons trois décès et cinq qui ne désirent plus cotiser.

La présidente et les membres du bureau accompagnés du drapeau représentant l'association ont participé à très peu de cérémonies patriotiques en 2020 due à la pandémie. Il est de notre Devoir de se Souvenir, Commémorer, rendre Hommage à nos Parents et aux Soldats qui ont fait le Sacrifice de leurs vies pour la France.

« La Mémoire n'est pas la nostalgie du passé, c'est la préparation de l'avenir »



Mme DEWOGHELAERE Georgette

☎ 02 33 56 70 33 • 06 08 83 52 29

✉ geo.dewogh@orange.fr

Association Culturelle

Notre association a été créée en 2003, elle compte une dizaine de membres, tous bénévoles et passionnés par la vie culturelle sous toutes ses formes au service de la cité.

Elle organise une série de manifestations :

- La Rue du Livre
- La Nuit des musées
- Les cérémonies de mémoire
- Les journées européennes du Patrimoine
- Le Salon de peinture et de sculpture
- Les visites du château pendant les mois d'été



Notre association a aussi reçu mission de faire connaître le sculpteur Arthur Le Duc (1848-1918). Une importante collection d'œuvres est conservée dans notre musée.



Mr RICHE Dominique

☎ 06 60 23 81 31

✉ president.actlv@orange.fr

Association Quarterons'S CLUB

En septembre 2020, notre association, Club du chien de Torigny-les-Villes a organisé son concours annuel sur son terrain de Giéville. Sur deux jours, malgré la crise sanitaire et surtout en gardant les gestes barrières, plus de 150 équipes maîtres/chiens sont venues rivaliser sur les parcours d'agility. Le club a profité pour mettre en retraite de leur carrière d'agilitiste, 4 de leurs compagnons à 4 pattes.



Mr **LECHEVALIER Régis**

☎ 06 86 87 11 46

✉ lechevallier.regis@gmail.com

SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

La municipalité a mis en place des actions :

- une cérémonie annuelle pour une remise de distinction à un de vos adhérents qui aurait réalisé un acte ou une action que vous souhaitez mettre en évidence,
- toute association ou particulier peut faire une demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un projet.

Le règlement pour les attributions est à retirer en Maire de Torigny-sur-Vire.

Histoires d'autrefois

DES

LOUPS

À TORIGNI !

Rassurez-vous, cela s'est passé au 19^{ème} siècle

« Les loups commencent à réapparaître, dans le canton de Torigni, ils ont dévoré depuis 8 jours plus de 30 moutons. Deux ont été vus, mais on n'a pas pu les abattre. Chose étonnante, c'est en plein jour qu'ils ont fait tous ces ravages. »

Face aux multiples dangers que représente le loup, les élus de la III^{ème} République ou les Préfets mettent en place une stratégie pour éradiquer le loup des territoires normands.

Des battues sont organisées, des primes aux loups sont versées à ceux qui tuent les bêtes responsables de la mort ou de la mutilation d'êtres humains et d'animaux.

Chasse au loup par Pierre DUVAL LE CAMUS



En Normandie, ces primes sont fortement augmentées pour inciter les habitants à partir à la chasse aux loups. A cela s'ajoute une nouvelle législation qui augmente le nombre de chasseurs et l'évolution technologique du fusil. Deux coups peuvent être désormais tirés. Ces facteurs réunis ont entraîné la disparition du loup en Normandie. La dernière prime aux loups dans la région a été octroyée en 1888. Pour toucher le pactole, le chasseur

devait avoir coupé les deux oreilles de l'animal et les avoir ramenées aux autorités.

Article du journal « Le pilote du Calvados » n°16 du 6 Février 1839

RÉTROSPECTIVE

Exposition

Les œuvres exposées par les sculpteurs du grand Ouest dans le jardin public « La cour aux canons » du château de Torigni-sur-Vire du 18 septembre au 18 octobre 2020 ont attiré un grand nombre de visiteurs. Cette exposition a pu voir le jour grâce à l'association Arts et Architectures à l'ouest et la municipalité de Torigni-les-Villes.

Afin de clôturer cette exposition, un finissage a eu lieu dans l'amphi-théâtre du château, avec la participation de l'école de musique cantonale de Torigni-sur-Vire.

Exposition des Sculpteurs du grand Ouest



Les acteurs économiques

Le 8 Octobre 2020 a eu lieu notre première rencontre avec les acteurs économiques de la commune nouvelle de Torigni-les-Villes. L'occasion d'expliquer nos actions et les enjeux à venir. En présence de Mr Frédéric Cosniam, directeur du développement économique de Saint-Lô Agglo et de Mr Le Corvic, directeur de Pôle emploi.



Rencontre avec les acteurs économiques

La visite du Préfet

Le 27 Octobre 2020, le Préfet de la Manche, Gérard Gavory, accompagné de son secrétaire général et Sous-Préfet Laurent Simplicien, ont rendu visite au maire Mickael Grandin accompagné de ses quatre maires délégués au Château abordant les priorités de la commune (mur Grimaldi, écoles, collège, lotissement les Sillons).



Réunion avec le Préfet



Visite du mur Grimaldi

Concours de maisons fleuries

Le 16 octobre 2020, étaient réunis les 26 participants aux concours des maisons fleuries de la commune nouvelle. Répartis de la manière suivante : 10 à Torigni-sur-Vire, 4 à Guilberville, 9 à Giéville et 3 pour Brectouville.

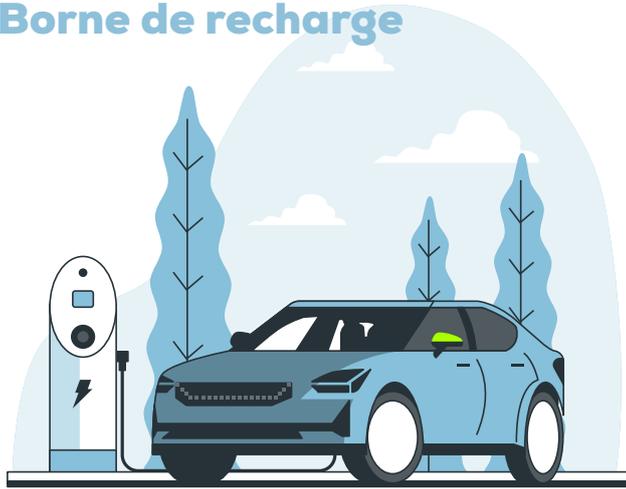
Après le passage du jury, Mme Colette Nativelle de Gieville remporte le 1^{er} prix, Mr Fernand Gervaise de Torigni le 2^{ème} prix, Mr Roland Bagot de Giéville le 3^{ème} prix pour la catégorie maison.

Mme Georgette Moulin de Guilberville remporte le 1^{er} prix, Mme Gisèle Demortreux de Guilberville le 2^{ème} prix et Mme Annick Marie de Torigni-sur-Vire le 3^{ème} prix pour la catégorie façade.

Tous les participants ont été récompensés.



Borne de recharge



Le développement à grande échelle du véhicule électrique suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers en accès public.



L'inauguration de la 132^{ème} borne e-charge50 a eu lieu à Torigni-sur-Vire, place de l'Orangerie le 19 novembre 2020. L'installation d'une borne sur une commune coûte environ 7200 € TTC, 80% sont financés par le SDEM50.

COURANT MAI
EXPOSITION
PHOTOS

Médiathèque

VEN 28 MAI
DON DU SANG

Torigni-sur-Vire

DIM 13 JUIN
ÉLECTIONS RÉGIONALES ET
DÉPARTEMENTALES

Dimanche 13 juin et
Dimanche 20 Juin 2020

MER 30 JUIN
DON DU SANG

Guilberville

**MAR 21
SEPTEMBRE**
DON DU SANG

Torigni-sur-Vire

**MER 13
OCTOBRE**
DON DU SANG

Guilberville

**JEU 16
DÉCEMBRE**
DON DU SANG

Torigni-sur-Vire

Les événements à venir * AGENDA

Médiathèque Municipale

**SAUVONS
LES
ABEILLES**

Exposition
du 6 mars au 30 avril

Ateliers tous publics
Samedi 17 avril à partir de 10h
Réservation au 02.32.56.73.15

Torigny-les-Villes



35th « SANTA FE » DIVISION IN NORMANDY ORGANISE

CAMP MILITAIRE ET CIVIL

21-22 ET 23 MAI 2021

À GUILBERVILLE (50)

A 84, SORTIE N°40 DIRECTION TORIGNI SUR VIRE
LIEU DIT « LA FERME DU BOIS »
PRÈS DE LA SALLE DES FÊTES

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU 06.61.03.61.07
ENTRÉE ET PARKING GRATUITS - RESTAURATION ET BUSETTE SUR PLACE

Crédit Mutuel

* Sous réserve du protocole sanitaire.

INFOS PRATIQUES



PRÉFET DE LA MANCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



Direction départementale de la sécurité publique de la Manche - DDSP 50

Avec la participation de l'URPS Pharmaciens de Normandie



@GendarmerieLaManche

@Gendarmerie_50

@Police-nationale-de-la-Manche



Ne restez pas isolé(e) et gardez toujours un téléphone à portée de main.
Appelez le **17** ou le **112** en cas d'urgence.



Bénéficiez de l'opération "tranquillité seniors." Faites-vous connaître auprès de votre brigade de gendarmerie ou de votre commissariat de police (ce service est gratuit).



Soyez vigilant(e) lors de votre retrait d'argent aux distributeurs automatiques de billets.



Ne laissez pas entrer des inconnus chez vous et exigez toujours une carte professionnelle.



Attention aux escroqueries par téléphone. Ne donnez jamais vos coordonnées bancaires.



Vous ne le saviez peut-être pas ?!

mais les violences conjugales, sexistes ou sexuelles peuvent prendre des formes très différentes :

- Physiques (bousculade, coups, morsures, brûlures, séquestrations ...);
- Verbales (injures, menaces, intimidations, dévalorisations ...);
- Psychologiques (harcèlement, humiliations, chantages affectifs, interdiction de fréquenter des amis, la famille ...);
- Sexuelles (agressions sexuelles ou viols);
- Matérielles (objets cassés);
- Économiques (contrôle des dépenses, suppression de la carte vitale, des moyens de paiement, interdiction de travailler);
- Au moyen de **confiscation de documents** (papiers d'identité, carnet de santé, diplôme...);
- Sur internet et les réseaux sociaux (cyber-intimidation, cyber-harcèlement...).

PRÉFET DE LA MANCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



Direction départementale de la sécurité publique de la Manche - DDSP 50

Besoin d'aide ?

Entrez en contact avec un intervenant social

- À Cherbourg : ☎ 02 33 188 76 76
les lundis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- À Saint-Lô : ☎ 02 33 172 68 00
les mardis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- À Granville : ☎ 02 33 91 27 50
- À Coutances : ☎ 02 33 76 57 57
- À Carentan : ☎ 02 33 71 73 39
- À Avranches : ☎ 02 33 89 27 24

Vous pouvez aussi.



Signalez un cas de violence, directement à votre pharmacien, qui contactera les services d'assistance.

ARRÊTONS LES VIOLENCES

3 9 19
ARRÊTONS LES VIOLENCES

www.arretonslesviolences.gouv.fr